

Délibération n°
2024.070

Séance du 28/11/2024
N° ordre : 03



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 16
- Excusés : 11
- Votants : 22
dont 6 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	22	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n° 03

Virement de crédit n° 03

Virement de crédits au
chapitre du personnel

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 02/12/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 02/12/2024

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-quatre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2024

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Marie-Paule TOURNADOUR (pouvoir donné à Alain ISELIN), André CHASTAN, Thierry DUPONT (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Sylvie POLOMACK (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Considérant que les crédits ouverts aux articles, ci-après, du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants ;

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de modifier l'inscription comme suit :**

Intitulés des comptes	DIMINUT ^o /CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Comptes	Montants(€)	Comptes	Montants(€)
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL		52 000,00		
Produits de traitement	60624 020	52 000,00		
012 – CHARGES DE PRESONNEL ET FRAIS A				52 000,00
Rémunérations			64131 213	25 000,00
Rémunérations			64131 511	15 000,00
Cotisations pour assurance du personnel			6455 020	12 000,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		52 000,00		52 000,00

- **APPROUVE la décision modificative indiquée, ci-dessus.**

Saint-Pantaléon-de-Larche, le 28 novembre 2024,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE